

Activités nautiques motorisées sportives et de loisir

Les activités décrites dans cette fiche sont :

- Le bateau à moteur,
- Le véhicule nautique à moteur,
- Les ski-nautiques et engins tractés.

ZSC FR5202011 Estuaire de la Loire Nord – ZSC FR5202012 Estuaire de la Loire Sud- Baie de Bourgneuf – ZPS FR5212014 Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Définitions

On peut distinguer 3 disciplines d'activités motonautiques en France :

- La discipline Bateau (plaisance côtière, au large)
- La discipline Véhicule nautique à moteur (à bras, à selle)
- La discipline Aéroglesseur. Cette discipline n'est pas identifiée comme une pratique régulière sur le site Estuaire de la Loire. Elle ne sera donc pas traitée dans ce document.

D'autres activités annexes dépendent directement d'une traction motorisée : il s'agit de l'ensemble des engins de loisir tractés (ski nautiques, wakeboard, bouées, etc.).

• PLAISANCE

La plaisance, considérée au sens large, inclut toute activité nautique pratiquée à partir d'une embarcation, qu'elle soit à voile ou à moteur, de taille variable, et conçue et aménagée uniquement pour le sport ou le loisir (balades, croisières, régates, etc.). La navigation de plaisance peut être pratiquée sous des formes très variées, que ce soit en compétition, au grand large ou sur des plans d'eau plus ou moins abrités, en croisière pure, hauturière ou côtière. (Agence des aires marines protégées, 2009)

• VEHICULE NAUTIQUE A MOTEUR

L'activité Jet, plus connue sous le nom de « scooter des mers » ou « Jet-ski » comprend différents types de véhicules (Jet à bras et Jet à selle) classés, d'un point de vue juridique, dans la catégorie des « Véhicules Nautiques à Moteurs (VNM) ».

Les VNM se caractérisent par une grande facilité d'utilisation (maniabilité, mise à l'eau plus aisée que celle d'un bateau), par la possibilité de grande vitesse (ce qui en fait leur principal attrait) et par les possibilités de navigation (le faible tirant d'eau rend possible la navigation dans de nombreuses zones).

• SKI NAUTIQUE

Le ski nautique de loisir occupe une place essentielle dans les activités nautiques du littoral. La pratique du ski nautique de loisir sur le littoral peut se faire à partir de la plage ou d'un ponton fixe ou bien plus au large depuis un bateau à moteur tracteur.

Il existe de nombreuses variantes de pratiques de ski nautique (le slalom, les figures et le saut, le wakeboard, le ski nu-pieds, le téléski nautique, le kneeboard, les courses de vitesse, les shows nautiques, le ski nautique handi). (Agence des aires marines protégées, 2009)

• ENGIN TRACTES

Les engins tractés sont des engins flottants de différentes formes (bouées, ski bus, flyfish, etc.) conçus pour être tractés sur l'eau par un bateau à moteur (in bord ou hors-bord).

L'activité à échelle nationale et locale

- *LA PLAISANCE EN FRANCE*

Avec 4 millions de plaisanciers et 9 millions de pratiquants occasionnels, la plaisance est une activité largement répandue dans les eaux métropolitaines. En France, on dénombre 800 000 embarcations immatriculées, et on estime qu'environ 450 000 embarcations sont actives. (Agence des aires marines protégées, 2009)

La plaisance présente une forte attractivité sur le littoral français. L'évolution nationale montre un engouement fort pour le motonautisme. (DIRMNAMO, 2017)

- *LA PLAISANCE DANS L'INTERREGION*

Le nombre de permis délivrés progresse régulièrement depuis 2013 malgré une croissance ralentie en 2017. 14 125 permis mer ont été délivrés dans l'interrégion en 2017 (8 % de moins qu'en 2016). Plus de 95 % de ces permis sont des permis côtiers. (DIRMNAMO, 2017)

61 % des navires sont motorisés (91 509 voiliers contre 215 122 navires à moteur en 2017). 80 % des navires de plaisance mesurent moins de 7 mètres et 44% des immatriculations concernent des navires non-habitables.

Les navires de plaisance sont très majoritairement immatriculés en Bretagne (74 % des immatriculations de l'interrégion en 2017). Comme sur l'ensemble du littoral, la pratique du semi-rigide se développe notamment parmi les jeunes : 26 % des nouvelles immatriculations sont des pneumatiques. (DIRMNAMO, 2017)

- *LA PLAISANCE EN REGION PAYS DE LA LOIRE*

Le nombre de premières immatriculations de navires à moteur a augmenté dans les Pays de la Loire de 5,5 % entre 2016 et 2017 (DIRM NAMO, 2017). Des années 1970 au début des années 2010, les nouvelles immatriculations de voiliers passent de 40% du total des immatriculations à environ 15% en Loire-Atlantique. Certains gestionnaires perçoivent néanmoins une amorce de nouvelle inversion du moteur vers la voile, potentiellement liée à l'élévation du coût du carburant.

Les navires de plaisance sont au nombre de 51 400 et 34 697 en Loire-Atlantique et Vendée (DIRM NAMO, 2016).

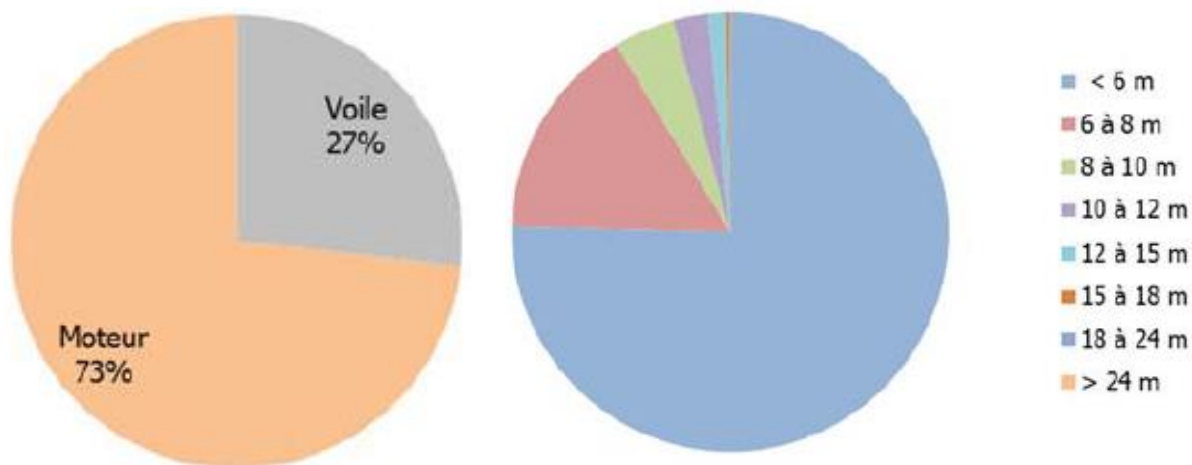


Figure 1 : Type d'embarcations utilisées par les pratiquants en Loire-Atlantique

(SCE Aménagement et environnement, 2014)

Une enquête menée auprès de 500 plaisanciers de Loire-Atlantique a permis d'identifier les habitudes des navigateurs.

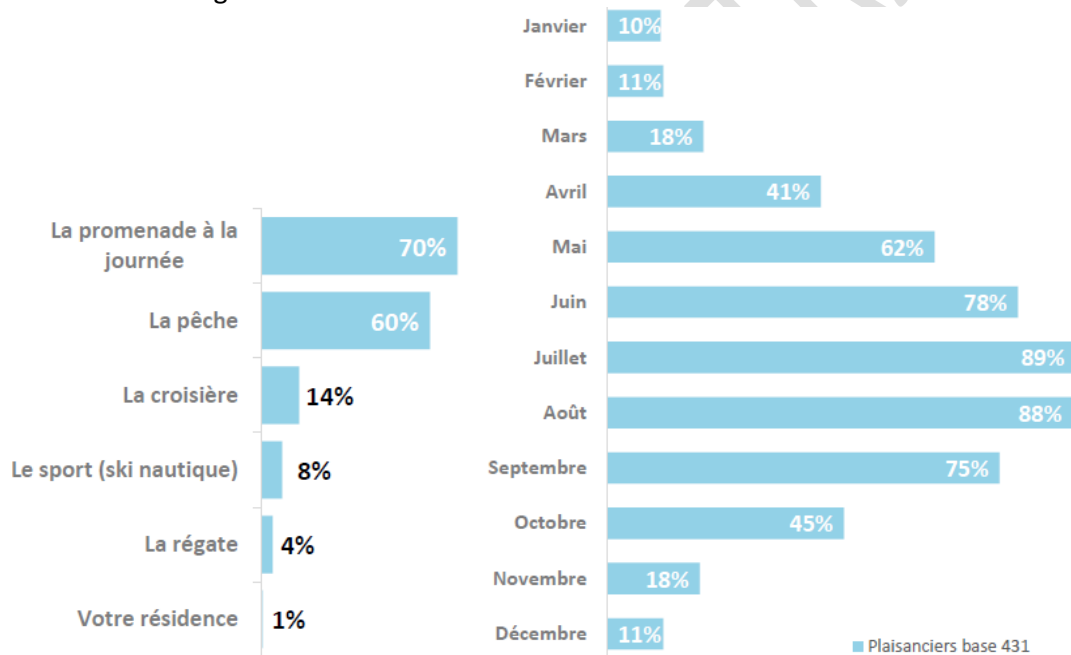


Figure 2: Habitudes de pratiques des plaisanciers de Loire-Atlantique

(nxa ; SCE Aménagement et environnement, 2014)

La sortie collective à la journée semble concerner plus des deux tiers des plaisanciers, ces sorties étant concentrées sur les mois de mai à septembre. Plus de la moitié des navigateurs allient la plaisance à la pêche récréative. (DDTM44, 2014).

Sur les 500 plaisanciers de Loire-Atlantique interrogés dans le cadre de l'étude NXA, SCE, 57% partaient du Nord Loire, 31% du Sud Loire et seulement 12% du Bord de la Loire. (nxa ; SCE Aménagement et environnement, 2014)

En 2017 le département de Loire-Atlantique comptait :

- 25 bateaux-écoles agréés dans le département par la DDTM/DML,
- 3 133 plaisanciers qui ont obtenu un permis mer et 124 « extensions hauturières »,
- 445 premières immatriculations et 2 673 mutations de propriété
- 68 % de navires à moteur (DIRM NAMO, 2017)

La Vendée comptabilisait en 2017 :

- 15 bateaux-écoles agréés par la DDTM/DML,
- 1 621 plaisanciers qui ont obtenu un permis mer (dont 93 % de permis côtiers et 7 % en extension hauturière),
- 417 premières immatriculations et 2 221 mutations de propriété (DIRM NAMO, 2017)

Les ports de plaisance de la région accueillent également des plaisanciers en escale. Cette fréquentation se concentre en saison, pendant les périodes de congés.

Les chiffres des navires de plaisance immatriculés sont à prendre avec précaution car ils ne reflètent pas la réalité. En effet, les navires qui ne sont plus en circulation ne sont pas recensés.

• *LE VEHICULE NAUTIQUE A MOTEUR EN FRANCE*

Le Véhicule nautique à moteur est la discipline du motonautisme la plus exploitée et la plus pratiquée sur le littoral français. Les individuels représentent la majorité des effectifs de pratiquants du jet-ski. Beaucoup d'entre eux ne sont ni affiliés à des clubs locaux, ni à la Fédération Française de Motonautisme (FFM). Sur le littoral de France métropolitaine, le véhicule nautique à moteur est principalement pratiqué pendant la saison d'été (forte pratique de juin à septembre. On estime à plus de 180 000 le nombre de participants à des séances d'initiation ou de découverte réalisées chaque saison estivale (Agence des aires marines protégées, 2009).

Le nombre de VNM vendus a été divisé par 10 en 15 ans. La raison invoquée par les professionnels est la taxe douanes sur les VNM supérieurs à 90kW.

• *LES ENGIN TRACTES EN FRANCE*

Etant donné le nombre important d'établissements qui proposent les engins tractés, on estime à plusieurs milliers le nombre de séances réalisées à chaque saison estivale en France. La zone d'évolution se situe entre la bande littorale des 300 mètres et une ligne virtuelle située à 500 à 600 mètres du rivage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Les pratiques sur le site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

- **QUI ?**

- *Navigation motorisée*

En Loire-Atlantique, les deux tiers des plaisanciers (68%) ont plus de 50 ans. 93% sont des hommes. (nxa ; SCE Aménagement et environnement, 2014)

- *Véhicule nautique à moteur*

La pratique du Véhicule nautique à moteur est ouverte à tous dès l'âge de 16 ans, voire 14 ans dans les clubs affiliés à la Fédération Française Motonautique (FFM) sous condition d'être accompagné d'un moniteur diplômé du brevet d'état.

- *Engins tractés*

La pratique des engins tractés est ouverte à tous, le nombre de pratiquants est chaque année en augmentation et concerne principalement un public de vacanciers.

Les loueurs professionnels de bateaux à moteur élargissent souvent leur offre aux jet-ski et aux engins tractés. On retrouve donc souvent les mêmes acteurs pour l'ensemble de ces activités.

Les professionnels du motonautisme sont localisés à Préfailles, Saint-Brévin-les-Pins (au pied du pont), à Pornic, et sur les ports de Pornichet et du Pouliguen et sur l'île de Noirmoutier.

Tableau 1: Professionnels de la location de bateaux, jet et engins tractés sur le site Natura 2000 et son pourtour

Location proposée	Commune	Société	Agrément randonnées encadrées VNM
Location jet-ski	Le Pouliguen	Atlantic Jet Evasion	Oui
Location bateau, jet-ski, engins tractés	Le Pouliguen	Presqu'île Locations	Oui
Location bateau	La Baule	Yacht Club La Baule	Non
Location Jet-ski	La Baule	Les Voiles Royales	Oui
Location bateau	La Baule	La Baule Yacht School	Non
Location bateau, jet-ski et engins tractés	Pornichet	AquaJet	Oui
Location jet-ski et engins tractés	Pornichet	GlissEvolution	Oui
Location bateau	Pornichet – Le Pouliguen	La Baule Nautic	Non
Location bateau, jet-ski et engins tractés	Saint Brévin les Pins	Jet & Gliss	Oui
Location bateau et bateau-école	Préfailles	Triskel Nautic	Non
Location jet-ski et engins tractés	Préfailles	Royal Jet Stream	Oui
Location bateau	Pornic	Xtreme Yachting	Non
Location jet-ski et engins tractés	Pornic	Espace aventures	Oui

Location jet-ski et engins tractés	L'Épine	Full Jet Location	Oui
Location bateau	L'Épine	Atlantique Hors Bord	Non
Location bateau	Noirmoutier	Charles Marine	Non
Location bateau	Noirmoutier	Gendron Plaisance	Non
Location bateau	Noirmoutier	Ile Nautique	Non
Ecole de ski nautique et engins tractés	Noirmoutier en l'île	Glisse Events	Non
Location bateau	La Guérinière	Ecole municipale de voile Fort Saint-Pierre	Non
Location bateau et engins tractés	La Guérinière	La Barre Nautique	Non

- *Ou ?*

Sur le site de l'Estuaire de la Loire, les pratiquants de motonautisme sortent en mer depuis les ports de la baie du Pouliguen jusqu'à l'île de Noirmoutier.

Tableau 2 : Ports compris dans ou à proximité du site Natura 2000

Port	Commune
Port de La Turballe	La Turballe
Port du Croisic	Le Croisic
Port de La Baule Le Pouliguen	La Baule Le Pouliguen
Port à flot de Pornichet	Pornichet La Baule
Port d'échouage de Pornichet	Pornichet
Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire	Saint-Nazaire
Port de Méan	Saint-Nazaire
Port du Mindin	Saint-Brévin-les-Pins
Port de Comberge	Saint Michel chef Chef
Port de La Gravette	La Plaine sur Mer
Port du Cormier	La Plaine sur Mer
Port de La Pointe Saint-Gildas	Préfaïlles
Port de Pornic Noëveillard	Pornic
Port de Pornic Gourmalon	Pornic
Port du Collet	Les Moutiers en Retz
Port des Brochets	Bouin
Port de la Louippe	Bouin
Port des Champs	Bouin
Port du Bec (ou de l'Époids)	Bouin - Beauvoir-sur-mer
Pont Noir	Bouin
Port du Pont Neuf	La Barre-de-Monts
Port de plaisance de Noirmoutier-en-l'île	Noirmoutier en l'île
Port de l'Herbaudière	Noirmoutier en l'île
Port du Morin	L'Épine
Port du Bonhomme	La Guérinière

Les sorties à la journée sont spatialement réparties sur l'ensemble du bassin de navigation et donc du site Natura2000.

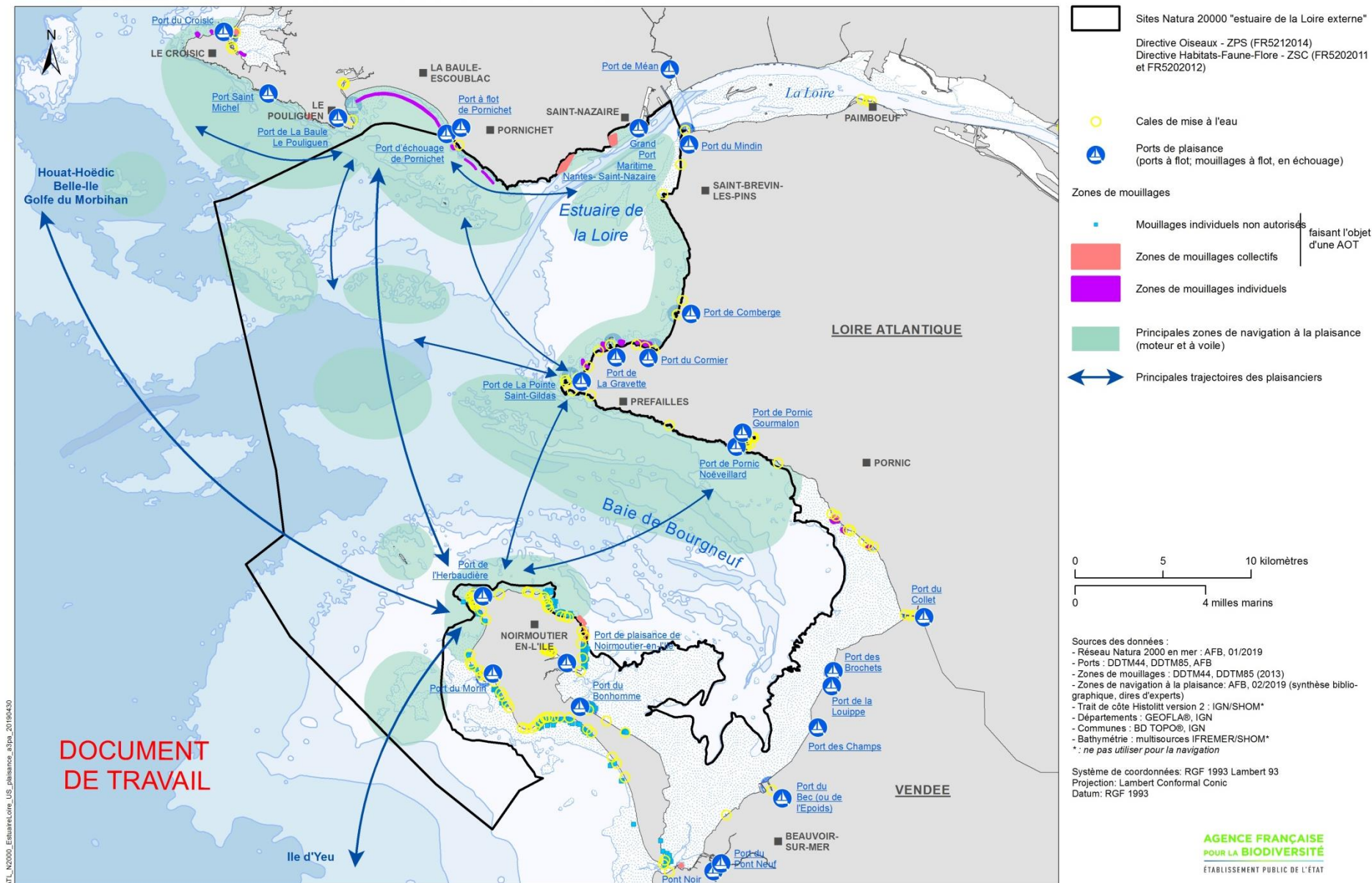


SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"

Diagnostic socio-économique : activités de plaisance

Editée le :

04/2019



DOCUMENT DE TRAVAIL

Figure 3 : Zones de navigation et sites de départ des pratiquants à la plaisance

ATL_N2000_EstuaireLoire_US_paisance_03pa_20190430

Ce type de fréquentation est à mettre en relation avec la pêche de loisir embarquée, pratiquée sur les secteurs rocheux : île du Pilier (seiche), plateau de la Banche, plateau de la Lambarde (Dorade), Pointe Saint-Gildas, sur la période estivale « étendue ». (Porcher-Labreuille & Tougeron, 2017)

Les circuits de randonnées des VNM (jet-ski) pratiqués par les professionnels sont déclarés auprès des services de l'Etat (DDTM). (Porcher-Labreuille & Tougeron, 2017)

DOCUMENT DE TRAVAIL



SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"

Diagnostic socio-économique : pratique des véhicules nautiques à moteur (jet-ski)

Editée le :

04/2019

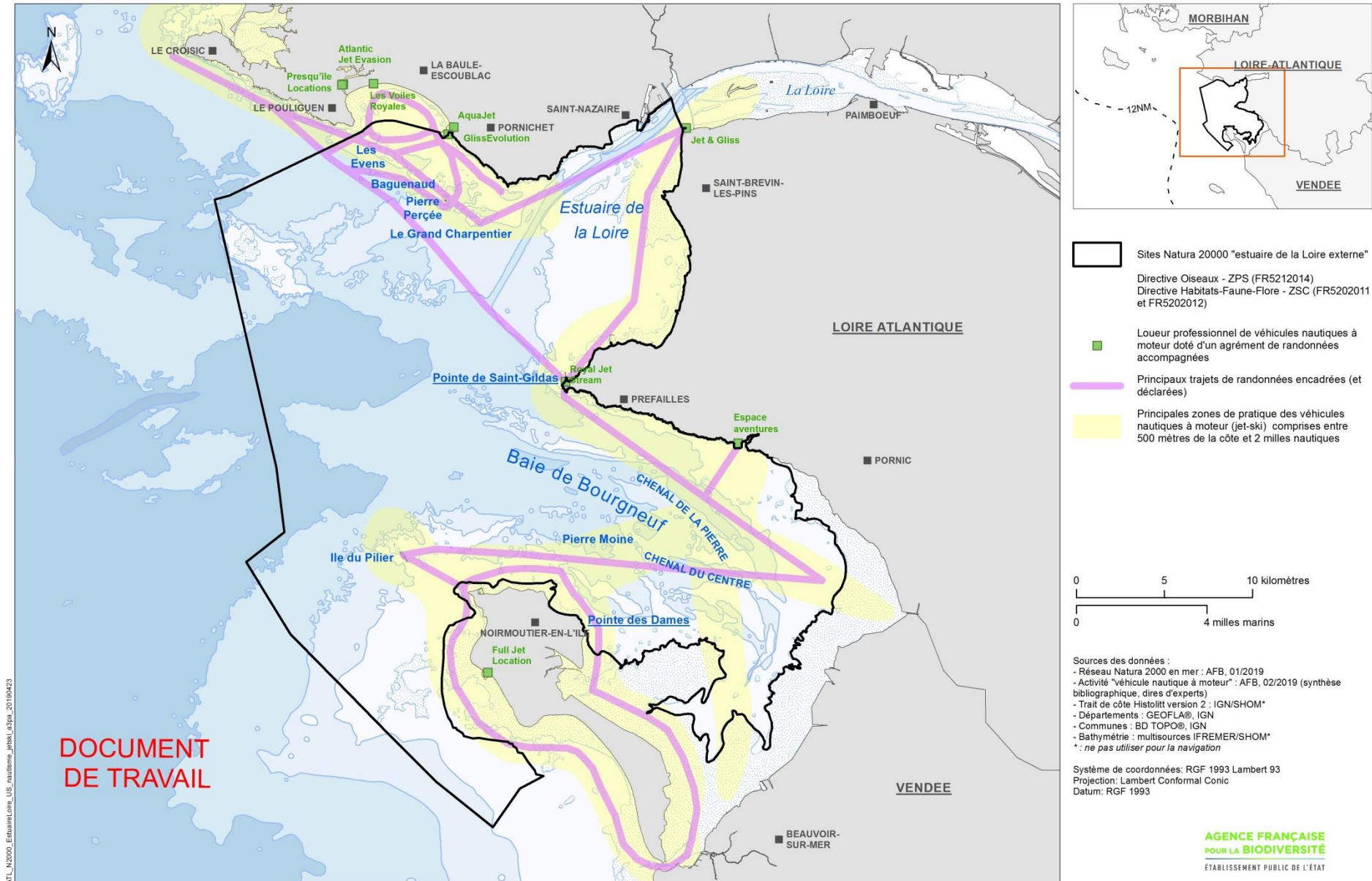


Figure 4 : Loueurs professionnels et zones de navigation en véhicule nautique à moteur

ATL_N2000_EstuaireLoire_US_nautisme_jetski_3ppa_20190423

DOCUMENT DE TRAVAIL

- *QUAND ?*

Les activités de motonautisme et celles liées aux engins tractés sont principalement pratiquées durant la saison estivale (forte pratique de juin à septembre) puis en moindre mesure au printemps et à l'automne. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- *COMMENT ?*

- *Plaisance motorisée*

La navigation à une distance de moins de 6 milles nautiques de la côte (ou d'un abri) est possible sous réserve de l'obtention d'un permis côtier et plus au large sous réserve de l'obtention d'un permis hauturier. Le permis côtier peut être délivré dès l'âge de 16 ans.

Les plaisanciers sont très peu fédérés et pratiquent leur activité de manière individuelle.

- *Véhicule nautique à moteur*

Pour être pratiqué en autonomie le véhicule nautique à moteur est soumis au permis bateau. La pratique peut être individuelle ou collective, libre (location du jet) ou encadrée.

Peu de particuliers font l'acquisition de jet-ski. Le principal de l'activité est lié à la location sur le lieu de séjour.

L'organisation de randonnées accompagnées en véhicules nautiques à moteur est soumise à agrément de la DDTM. Cet agrément est délivré tous les ans et précise le zonage et les conditions de pratique des randonnées en mer.

- *Engins tractés*

La pratique du ski nautique peut être enseignée en club mais reste principalement individuelle.

Globalement, les activités liées aux engins tractés peuvent être individuelles ou collectives mais ne peuvent être réalisées de manière autonome. Elles dépendent entièrement de l'action du moniteur (pilote tracteur), du type d'engin tracté, des conditions de navigation et des conditions météorologiques. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Réglementation et encadrement de l'activité

- *GESTION DE L'ACTIVITE*

Les différentes disciplines pratiquées dans le cadre de l'activité ski nautique sont regroupées au sein de la **Fédération Française de Ski Nautique (FFSN)** qui a vu le jour en 1947.

La **Fédération Française Motonautique** (FFM) est délégataire auprès du Ministère en charge des sports pour les disciplines pratiquées dans le cadre du motonautisme (discipline Bateau, discipline Véhicule nautique à moteur et discipline Aérogliasseur).

Ces deux fédérations sont membres du **Conseil Interfédéral des Sports Nautiques** (CISN).

Le **Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques** (SNPAN) est à ce jour la seule organisation professionnelle regroupant l'ensemble des moniteurs professionnels exploitant et encadrant les activités du Véhicule nautique à moteur en France.

- *MESURES REGLEMENTAIRES*

Pour la navigation en eaux maritimes, la pratique du Véhicule nautique à moteur (jet-ski) tout comme celle du bateau à moteur est subordonnée à la possession d'un **permis de conduire** des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » (décret n°2007-1167 du 2 août 2007).

Les pratiquants de motonautisme sont soumis au décret n°92-1166 du 21 octobre 1992 relatif à la **conduite en mer des navires de plaisance à moteur**.

Le ski nautique, le PAN et les engins tractés sont concernés par l'instruction du 17 juin 2003 relative à **l'encadrement des activités nautiques tractées**.

La convention MARPOL 73/78 prescrit des règles relatives à la **pollution marine** applicable aux navires de plaisance en matière de gestion des hydrocarbures, des eaux noires et des déchets ménagers.

La directive 2003/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2003 prend des dispositions pour **limiter les émissions gazeuses et sonores** des moteurs marins de plaisance.

La réglementation de l'ensemble des activités maritimes au delà des 300 m (à l'exception de la pêche), incombent au Préfet maritime. (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire, 2012)

Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur pratiquées dans le cadre d'un agrément sont soumises à **Evaluation d'incidences Natura 2000** (Préfecture Maritime de l'Atlantique, 2011).

Pressions potentielles sur les habitats et les espèces

→ Ancrage sur les habitats sensibles

Les plaisanciers ont recours aux mouillages forains pour stationner sur une zone de fonds peu profonds pendant une durée généralement courte (mouillage sur un site d'intérêt, arrêt pour la nuit). Or, les ancrages ont des impacts négatifs sur les habitats par l'arrachage qu'ils génèrent lors de la pose et du relèvement de l'ancre.

La destruction du milieu est accentuée par la répétition des ancrages et des manœuvres de mouillages et des types d'ancres inadaptés. Cependant, les capacités de recolonisation de l'espèce endommagée par les ancres restent encore mal connues, de même que les effets à long terme de ces ancrages sur herbiers.

Sur le site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe, on ne compte pas d'herbiers sur les zones qui peuvent accueillir du mouillage forain. Le mouillage forain est peu pratiqué du fait du faible nombre d'abris naturels dans le site.

Les mouillages non soumis à autorisation dits « forains » ne sont pas recensés, mais sont à priori presque inexistantes, exception faite des îles des Evens en baie de la Baule en période estivale. (Emmanuel Jahan, 2018)

Cette pression est donc faible sur le site de l'Estuaire de la Loire externe.

→ Macro-déchets

Les macro-déchets retrouvés en mer sont principalement des déchets en matière plastique. En principe, il appartient au plaisancier de les décharger à terre dans le lieu adéquat, si possible après avoir effectué un tri sélectif de ces derniers.

La dégradation des macro-déchets dans l'environnement peut entraîner la libération de certains composés toxiques pour les milieux et les espèces, et modifier la composition des sédiments, en les enrichissant de microparticules de plastiques issues de la dégradation d'objets plus gros.

De plus, les macro-déchets peuvent avoir des effets extrêmement graves sur la faune marine :

- l'ingestion de matière (plastique notamment) par les poissons et les mammifères marins peut provoquer la mort par occlusion intestinale.
- Des individus peuvent se retrouver piégés après s'être pris dans les macro-déchets et succomber à l'étranglement ou la noyade. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ Contamination en métaux lourds et composés synthétiques

Les eaux grises sont les eaux usées, autres que les eaux noires et les eaux grasses, rejetées par les navires de plaisance. Il s'agit principalement des eaux de lavage qui contiennent un mélange complexe de sels, graisses et tensio-actifs. A bord de petits bateaux de plaisance, les eaux grises sont rejetées directement dans l'eau, sans aucun traitement préalable.

Le rejet des eaux grises pose principalement un problème de pollution chimique en raison des détergents et autres produits qu'elles contiennent. Il en résulte une pollution des eaux avoisinantes avec la présence de mousse en surface et des eaux troublées.

Les peintures anti-salissures, aussi appelées antifouling, issues des activités de carénage présentent un risque de pollution. En effet, ces peintures contiennent des métaux lourds (cuivre) et des biocides qui sont appliqués sur la coque du bateau. Ces composés sont libérés de façon disséminée dans les eaux présentant des risques pour le bon état écologique des espèces marines. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ *Changement des niveaux de nutriments*

Les eaux noires sont les eaux des toilettes des plaisanciers. Lorsque celles-ci sont rejetées en pleine mer, elles peuvent apporter des matières en suspension et réduire l'accès à la lumière. L'enrichissement du milieu en matière organique peut venir perturber de manière importante les écosystèmes marins, en modifiant les habitats et les chaînes trophiques, en créant des phénomènes d'eutrophisation qui stimulent la croissance des algues et asphyxient le milieu.

Encore peu de bateaux de plaisance sont équipés de bacs de rétention des eaux noires. L'âge moyen de la flotte est donc à prendre en compte puisque les risques de pollution sont d'autant plus importants que les navires sont anciens. Habituellement, ces bacs ont une capacité limitée et sont déchargés en mer, ou moins fréquemment vidés à l'aide d'une pompe installée dans un port de plaisance. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ *Contamination en hydrocarbures*

On peut distinguer différents types de rejets d'hydrocarbures liés aux pratiques nautiques : les émissions dans l'atmosphère liées aux moteurs des navires de plaisance, les débordements au moment de l'avitaillement, les rejets d'hydrocarbures en mer provenant de l'espace moteur des navires et les rejets légaux en mer.

Les hydrocarbures, en touchant en premier lieu le phytoplancton à la surface de l'eau, s'accumulent dans toute la chaîne alimentaire. Les pollutions par les hydrocarbures affectent ainsi les oiseaux et les mammifères marins. Pour les premiers, elles provoquent la perte de l'imperméabilité du plumage. Pour les seconds, elles entraînent des intoxications ou des asphyxies des animaux. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ *Dérangement de la faune et de l'avifaune*

De façon générale, les activités nautiques pratiquées sur le littoral sont potentiellement dérangeantes pour l'avifaune. L'approche des pratiquants peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

Présence visuelle

L'approche de pratiquants de loisirs nautiques et le débarquement de plaisanciers sont susceptibles d'avoir lieu sur des milieux propices à l'installation d'espèces, et la fréquentation nautique peut

provoquer un délaissement de certains sites de nidification, de reproduction, de repos ou de nourrissage. Certaines espèces sont particulièrement sensibles aux dérangements : les goélands, les sternes, ou encore les cormorans, ainsi que les oiseaux d'étranger de manière générale.

Lors du passage d'engins à moteur, les oiseaux sont alors dérangés et cessent les activités en cours (repos, alimentation...) pour fuir ou se déplacer à distance des pratiquants. Ces dérangements, s'ils sont particulièrement fréquents, sont alors susceptibles de perturber l'animal et d'être à l'origine de diminution des taux de reproduction, de pertes énergétiques, de limitation des phases d'alimentation, etc.

Les mammifères marins sont aussi concernés par les dérangements issus de la pratique des activités nautiques à proximité de leurs sites de repos, de reproduction ou de nourrissage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Perturbation sonore

Le bruit généré par les navires de plaisance peut provenir de la coque de l'embarcation ou de son moteur. Ces perturbations sonores entraînent des conséquences similaires sur l'avifaune que les dérangements visuels.

Les sons sous-marins générés par la coque, l'hélice et l'échappement des moteurs ont des impacts négatifs sur les mammifères marins. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Certaines activités comme celles du mononautisme peuvent être plus impactantes vis-à-vis des espèces et habitats Natura 2000, comme le jet ski, du fait plus du comportement de leurs pratiquants que de l'engin à proprement parlé : vitesse élevée, accélérations intempestives, surf dans les vagues avec variation rapide de fréquence entre l'air et l'eau perturbant leur localisation précise par les mammifères et les oiseaux marins.

Il est tout de même nécessaire de faire la distinction entre la navigation encadrée, qui se fait dans le cadre de randonnées, et la pratique sportive en mer. En effet, la randonnée en jet-ski implique une navigation moins sportive, une pratique plus « familiale », sans vitesse excessive, respectant les réglementations et la faune sauvage. Ainsi, dans le cadre d'une pratique encadrée, les randonnées s'effectuent en général principalement sur la bande littorale, et les zones sensibles sont ainsi évitées par les personnes encadrants. En revanche, dans le cadre d'une pratique individuelle, il est beaucoup plus complexe d'inciter les participants à ne pas fréquenter certaines zones particulièrement sensibles. Le plus fréquemment, ce sont ces pratiquants non informés qui posent problèmes, en adoptant des comportements qui provoquent de nombreux dérangements, tant au niveau des mammifères marins que des oiseaux. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Tableau 3 : Récapitulatif des pressions par activité

X : Contribution potentielle de l'activité à la pression	Ancrages sur les habitats sensibles	Macro-déchets	Contaminations en métaux lourds et composés synthétiques	Changement des niveaux de nutriments	Contamination en hydrocarbures	Dérangements de l'avifaune	Dérangement des mammifères marins
Bateau à moteur	X	X	X	X	X	X	X
Véhicule nautique à moteur		X			X	X	X
Engins tractés		X			X	X	X

Bonnes pratiques existantes

L'information des pratiquants de motonautisme est aujourd'hui un point essentiel, d'autant plus lorsqu'il s'agit de pratiques sportives dont la majorité des pratiquants sont des individuels, non adhérents à des clubs locaux et non affiliés à la FFM. La FFM incite les utilisateurs et pratiquants à respecter la réglementation mise en œuvre. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Plusieurs **chartes** relatives à la plaisance existent déjà, parmi lesquelles :

- La **charte de l'Ecomarin** de l'association Echomer,
- La **charte du plaisancier** de J.P. Mouren,
- Le **code de bonnes pratiques** diffusé par l'UNAN en 2004 à 80 000 exemplaires avec le soutien du CSNPSN,
- La **charte de la Plaisance au naturel** du Parc National de Port-Cros.

Plus généralement, le Conseil Régional de Bretagne a rédigé la **charte des espaces côtiers bretons**, qui s'intègre dans la démarche de gestion intégrée des zones côtières. Au niveau européen, la **charte européenne du tourisme durable** a été rédigée pour concilier les activités touristiques et la protection de l'environnement.

En 2007, l'ensemble des exploitants et des médias du jet ont arrêté ensemble un « **Code bleu** » dans lequel ont été définis « les 10 commandements du jet » qui invitent les pratiquants à acquérir « la culture nautique » basée, entre autre, sur le respect du code maritime, de l'environnement, des règlements en vigueur et des autres utilisateurs de la mer.

L'association ECONAV a développé, en lien avec l'Agence des aires marines protégées, des **cahiers techniques** à destination des plaisanciers et des professionnels des infrastructures portuaires pour encourager les initiatives allant dans le sens d'une navigation durable. Trois volets sont concernés :

- Bateaux et équipements,
- Ports et abris,
- Pratiques et comportements en milieu marin. (Agence française pour la biodiversité, 2012)

Bibliographie

- Ligue de surf des Pays de la Loire. (2015). *Schéma de cohérence des équipements sportifs*.
- Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - - Tome 1 Sports et loisirs en mer*.
- Agence des aires marines protégées. (2015). *Etat des lieux des oiseaux marins à l'échelle de la sous région marine du Golfe de Gascogne*.
- Agence française pour la biodiversité. (2012). *Cahiers techniques*. Récupéré sur ECONAV: <http://www.aires-marines.fr/Concilier/Econavigation/Cahiers-techniques>
- Biton, B. (2018, 02 26). Entretien Char à voile. (C. Bricout, Intervieweur)
- Direction Régionale de la Jeunesse, d. S.–p. (2018, janvier 30). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Chiffres clés - Les Pays de la Loire en quelques chiffres*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO Vendée*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO Loire Atlantique*.
- Emmanuel Jahan, C. d.-N. (2018, 02 22). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)
- FFESSM, C. i. (2014). *Schéma de cohérence des équipements sportifs. Etudes et sports sous-marins*.
- Gibaud Boyer, G. (2018, 02 12). Entretien Ligue de Voile. (C. Bricout, Intervieweur)
- Hegron, R. (2018, 01 30). Entretien DDDCSJS. (C. Bricout, Intervieweur)
- Ligue de voile Pays de la Loire. (2018, février 12). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire. (2012). *Evaluation initiale des eaux marines - Sous région marine Golfe de Gascogne*. Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

na ; SCE Aménagement et environnement. (2014). *Etude des publics pour identifier les besoins en matière d'équipements de plaisance en Loire-Atlantique.*

Porcher-Labreuille, D., & Tougeron, C. (2017, 12 05). Entretien DDTM Loire Atlantique Délégation Mer et Littoral. (C. Bricout, Intervieweur)

Pornic Agglo Pays de Retz. (2018, février 06). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)

Préfecture Maritime de l'Atlantique. (2011). *Arrêté n°2011/37.*

SCE Aménagement et environnement. (2014). *Etude de caractérisation des besoins en matière d'équipements de plaisance en Loire-Atlantique.*

DOCUMENT DE TRAVAIL